

Séance du 25/09/2014 – Convocation du 17 septembre 2014

Compte rendu affiché le 3 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA, Alain GOJON par Youcef BOUREZG, Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	24

### **Objet : Modification n° 11 du PLU du Grand Lyon : points à inscrire à l'enquête publique**

La Communauté Urbaine de Lyon est chargée de l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une procédure de modification (n° 11) est actuellement ouverte afin de permettre l'intégration d'évolutions nécessaires incompatibles avec les délais de révision du futur PLU-H. Le Grand Lyon a précisé en conséquence, le 19 juin 2014, le cadre dans lequel pouvaient être formulées des propositions de modifications qui doivent concerner les domaines suivants : équipements publics ou d'intérêt collectif, opérations d'aménagement avec financement public, logement social, risques naturels ou technologiques, projet compris dans un périmètre d'attente venant à échéance avant fin 2017.

Dans cette optique, la commune souhaite que soient prises en compte 3 demandes particulières répondant à ces critères.

**Création d'une orientation d'aménagement sur le secteur nord.** Il s'agit de définir, dans le cadre de l'étude de cadrage réalisée sur ce secteur, une orientation d'aménagement visant à encadrer les constructions éventuelles en prévision de la réduction de la zone de risques technologiques liée à l'entreprise et Sanofi. Cela permettrait de créer des règles de construction compatibles avec la nouvelle situation sur un périmètre bien défini.

**Réduction des zones ZPE/ZPR suite à cessation des activités à risques de Sanofi.** Une décision prochaine du représentant de l'État modifiant les zones ZPR /ZPE du PLU est attendue. La conséquence principale sera, dès suppression du risque, la disparition de la limitation de construire instaurée par le COS à 015.

\* Si tel est le cas avant fin septembre, la position de l'État sera prise en compte par le Grand Lyon dans la modification numéro 11.

\* En revanche, en cas contraire, la liste limitative des constructions autorisées dans le périmètre continuerait à s'appliquer interdisant alors la réalisation de certains projets dans le secteur. Le rapporteur, pour pallier cette éventualité, invite le Conseil à autoriser alors Madame le Maire à saisir la DREAL (service compétent en la matière) afin que la modification des périmètres soient prises en compte dans le cadre de la modification n° 11.

### **Suppression de l'emplacement réservé numéro 14 rue Pierre Dugelay**

Un emplacement réservé avait été inscrit pour la création d'un espace de stationnement à proximité du centre-ville, rue Pierre Dugelay. Compte tenu de la réalisation d'autres parkings, cette réserve n'a plus d'utilité et bloque le projet de création d'une maison médicale à proximité. L'emplacement réservé n° 14 est donc à supprimer.

Le Conseil Municipal à la majorité (5 abstentions),

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine et la procédure de modification n° 11 actuellement en cours,
- **ADOpte les propositions présentées ci-dessus,**
- **DEMANDE que ces trois propositions soient inscrites à l'enquête publique préalable à l'adoption de la modification n° 11 du PLU de la Communauté Urbaine,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toute démarche relative à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 29/09/2014  
- Publication ou affichage le 30/09/2014  
Valérie GLATARD, Maire.

